

La machine parlementaire au service de l'homme-machine

Ou comment l'OPECST fait la promotion des neurotechnologies

Un mois après l'inauguration clandestine de Clinatec – remarquée grâce au rassemblement des opposants¹ – l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques (Opecst) rappelle à ceux qui en doutaient que notre cerveau est le nouveau champ de bataille de la guerre économique globale.

L'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques ? Une structure créée en 1983 pour « éclairer les décisions du Parlement », composée de 18 députés et 18 sénateurs. L'Opecst se décrit comme « un intermédiaire entre le monde politique et le monde de la recherche » : des milieux, comme chacun sait, peu habitués à collaborer. C'est pourquoi il est bien utile de compter, parmi les députés de l'office, l'Iséroise PS Geneviève Fioraso, patronne de Minattec Entreprises, et parmi le « comité scientifique » qui assiste l'office, Jean Therme, patron du CEA-Minattec.

La lecture des recommandations émises à longueur de rapports par l'Opecst nous éclaire sur la fonction de ses membres : ils sont les porte-parole des chercheurs et des industriels auprès du Parlement. Démonstration, au hasard. Rapport sur les nanosciences de 2004 : « Une loi devrait être soumise au Parlement français afin d'affirmer le caractère stratégique des nanotechnologies, d'établir une véritable « feuille de route » et de définir les orientations de recherche et de soutien (financier et industriels) à court et à long terme. » Rapport sur la biologie de synthèse, signé G. Fioraso en 2011 : « Accompagner la mise en place d'une véritable filière, allant de la recherche fondamentale aux applications industrielles, en passant par la formation, la recherche partenariale, la valorisation, les pépinières de start-up, jusqu'à la production de lignes-pilotes pour l'industrie. » À l'avenant, pour chaque nouvelle fuite en avant techno-industrielle.

Début mars 2012, donc, l'office publie un rapport sur « L'impact et les enjeux des nouvelles technologies d'exploration et de thérapie du cerveau », rédigé à la demande de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale. Laquelle nous apprend, dans la lettre de saisine signée de son président Pierre Méhaignerie : « Il apparaît en effet que, en France et à l'étranger, des instances d'ethniques (sic) s'interrogent sur les conséquences possibles de l'utilisation de ces nouveaux outils ». On ne saurait mieux dire à quel point la réflexion – sans parler de la critique – sur la fabrication de l'homme-machine dans les laboratoires de neurotechnologies, paraît *exotique* aux parlementaires.

N'étant ni sénateurs ni députés, nous n'avons attendu l'avis d'aucune « instance » pour nous auto-saisir et exposer nos griefs contre les neurotechnologies et les technologies convergentes.² Il faut croire que nos critiques ont suffisamment inquiété les responsables de Clinatec pour leur faire renoncer à l'inauguration prévue le 31 janvier 2012 et pour mentir sur cette annulation. Ainsi le service Communication de Minattec explique-t-il aux curieux qui l'interrogent par téléphone que cette date était « une rumeur lancée par Pièces et main d'œuvre ». Ne riez pas, ces gens souffrent de graves troubles cognitifs.

Cependant que la page Clinatec du site Internet du CEA-Léti a été modifiée pour annoncer l'air de rien : « [Le centre] a récemment été restructuré afin d'accompagner son évolution ». Mais peut-être est-ce là encore une farce des opposants.

Soyons sérieux. Ainsi que nous l'avons déjà expliqué, Clinatec fonctionne depuis des années en toute opacité, et il ne fait de doute pour personne que le nouveau bâtiment, inauguré ou pas, poursuit les

¹ Cf *Clinattec inauguré par les opposants*, sur www.piecesetmaindoeuvre.com

² *L'industrie de la contrainte*, F. Gaillard et Pièces et main d'œuvre (éditions L'Echappée, 2011)

travaux entamés par Alim-Louis Benabid, François Berger et leurs équipes, pour développer implants neuro-électroniques et interfaces homme-machine.

Clinatec fonctionne si bien que les rapporteurs de l'Opecst l'ont visité le 14 juin 2011, dans le cadre de leur enquête sur « *L'impact et les enjeux des nouvelles technologies d'exploration et de thérapie du cerveau* ».

Que nous apprend ce rapport alimenté de nombreuses auditions d'experts ? En résumé, rien de neuf : des risques existent, et même « *certaines projets sensibles sont d'une telle ampleur qu'ils posent bien des questions éthiques qui dépassent sans aucun doute les possibilités matérielles et humaines des instances de contrôle* », mais nous sommes contraints de mener ces projets pour rester dans la course mondiale.

On n'arrête pas le progrès de la maladie

Si l'on en croit l'office parlementaire, les avancées technologiques des dernières décennies n'ont guère amélioré nos vies. Après 50 ans de *progrès* fulgurants, c'est-à-dire la nucléarisation de la planète, l'industrialisation de l'agriculture, les autoroutes et le TGV, l'économie globale unifiée, les *smartphones*, le numérique, le fast-food, Internet, les médicaments et la médecine moderne, la TNT et vos dizaines de chaînes de télé sur écran plat, voyez vous-mêmes : « *Les maladies neurologiques et psychiatriques sont devenues l'enjeu de santé majeur de l'Europe du 21^e siècle (...). Les données statistiques concernant les pathologies neuropsychiatriques sont inquiétantes : une personne sur quatre serait concernée (...). Les maladies les plus fréquentes sont les troubles anxieux (14 %), l'insomnie (7 %), la dépression majeure (6,9 %), les troubles somatoformes (6,3 %), la dépendance à l'alcool et aux drogues (plus de 4 %), le trouble de déficit d'attention avec hyperactivité (5 % chez les jeunes) et la démence (1 % chez les personnes âgées de 60 à 65 ans, 30 % chez les personnes âgées de 85 ans et plus).* » Ajoutez « *une augmentation des tentatives de suicide chez les 15-24 ans et un rajeunissement des sujets "suicidants"* ».³

Une telle forme, selon nos parlementaires, ne doit rien à nos conditions de vie. Nul ne s'interroge, dans leur rapport, sur les causes véritables d'un tel désastre sanitaire. Comme dans toutes les publications officielles et scientifiques, trois mots suffisent à balayer la question. « *Pathologies du vieillissement* ». Au temps pour les ados suicidaires, les enfants hyperactifs, les jeunes dépendants, dépressifs ou anxieux. Notre malheur, c'est la vieillesse. À se demander pourquoi chercheurs et décideurs se vantent autant de l'« augmentation de l'espérance de vie ».

On ne soulignera jamais assez l'indifférence coupable des « experts » et des élus pour l'origine de phénomènes sanitaires dont l'ampleur, pourtant, questionne tout esprit rationnel. S'il est une occasion, pour les chercheurs, d'alerter les pouvoirs publics sur les causes des *progrès* de pathologies graves, ce sont bien les auditions réalisées par des parlementaires. On se souvient des jérémiades du professeur Benabid : « *Aller voir les pouvoirs publics, je ne sais pas bien faire* ». ⁴ Que n'a-t-il saisi cette occasion ! Que n'a-t-il confié à son élève François Berger, longuement auditionné, le soin de présenter les études qui signalent le lien entre maladie de Parkinson et pesticides, celui entre le mercure dentaire et les maladies neurodégénérantes, ou encore les récents résultats sur les effets des nanoparticules pour la barrière hémato-encéphalique⁵ ?

Le lobby scientifique à la manœuvre

Lutter contre l'empoisonnement du milieu pour diminuer la survenue de maladies ? François Berger a préféré attirer l'attention des élus sur un enjeu autrement stratégique : « *Les chercheurs français⁶ en neuroimagerie et neurosciences ont fait part aux rapporteurs, à de nombreuses reprises, des multiples difficultés qu'ils rencontraient vis-à-vis de leurs collègues étrangers pour se hisser au meilleur niveau*

³ Sauf mention contraire, toutes les citations sont tirées du rapport de l'Opecst, « *L'impact et les enjeux des nouvelles technologies d'exploration et de thérapie du cerveau* », (mars 2012), disponible sur http://www.piecesetmaindoeuvre.com/spip.php?page=resume&id_article=360

⁴ Cf *Clinatec, le laboratoire de la contrainte, inauguré le 31 janvier 2012*, Pièces et main d'œuvre, 18/01/12

⁵ Cf *Les nanoparticules, c'est bon pour l'industrie de la contrainte*, Pièces et main d'œuvre

⁶ Visite des rapporteurs à Grenoble, le 14 juin 2011, et à Lyon, le 14 février 2012

de la concurrence internationale, en raison des contraintes et limitations imposées par l'arsenal législatif et réglementaire français en matière de protection des libertés individuelles et d'utilisation des bases de données médico-administratives. »

D'où il ressort, primo, que la compétition internationale est incompatible avec la protection des libertés individuelles ; secundo, qu'entre les deux, les chercheurs ont choisi la première ; tertio, qu'ils ne relâchent jamais leur pression sur les élus pour imposer leurs exigences, à l'image de François Berger, obsédant harceleur des parlementaires français et de la Commission européenne. La suite du rapport nous apprend qu'ils auraient tort de se priver, tant les élus s'empressent d'obéir aux injonctions des commandos de choc de la guerre économique :

« Une refonte législative de l'ensemble des dispositifs concernant les recherches sur la personne humaine vient précisément d'être adoptée par le Parlement le 21 février 2012, et répond largement à ces doléances (...). La nouvelle définition permettra à la France d'être mieux armée pour prendre sa place dans la compétition internationale. C'est une simplification des textes et de la procédure, qui devrait répondre aux critiques de certains chercheurs pour des recherches leur paraissant ne comporter aucun risque médical pour le patient.

Tous les fichiers comportant des données personnelles à des fins de recherche médicale sont soumis à une autorisation préalable de la CNIL. La loi de 2012 vient d'apporter un assouplissement important de la procédure en supprimant un échelon administratif ». C'est degré par degré que s'instaure la société de contrainte. Pour les beaux esprits, « on ne peut pas dire ça » - jusqu'au jour où ils vous assènent que « ça va sans dire ». C'est aujourd'hui, et sous nos yeux, que nos décideurs font les choix sur lesquels on ne revient jamais.

Pour s'assurer qu'aucune barrière, fut-elle symbolique, n'entrave la fuite en avant du monde-machine, le législateur conciliant a tout prévu :

« Tous les projets de recherches impliquant la personne humaine doivent désormais recueillir l'avis favorable d'un Comité de protection des personnes (CPP) tiré au sort afin d'éviter tout risque de conflit d'intérêt éventuel avec les responsables de l'équipe de recherche.

La nouvelle loi institue auprès du ministre chargé de la santé une Commission nationale des recherches impliquant la personne humaine, chargée de la coordination, de l'harmonisation et de l'évaluation des pratiques des CPP. Elle peut désigner un second CPP en cas d'avis défavorable donné par le premier. »⁷

On croirait un décret du directeur de Clinathec.

Cette leçon pratique d'influence livre au moins un enseignement à ceux qui croient, ou feignent de croire les mensonges des chercheurs, lorsque ceux-ci prétendent œuvrer dans leur tour d'ivoire, loin de toute action politique. On se souvient de Jean Therme, patron du CEA-Minatec, co-fondateur de Clinathec : « *Ce n'est pas au scientifique de répondre à ces questions, mais au citoyen.* »⁸

La loi du 21 février 2012⁹, *citoyens*, elle vous dit quelque chose ? Non ? Interrogez les professeurs Berger et Benabid, ils vous expliqueront pourquoi elle est bonne pour vous. Ainsi avance ce progrès-qu'on-ne-peut-arrêter, non par *la force des choses*, mais par celle des décideurs, technocrates et politiciens associés.

On voit tout le crédit qu'il faut accorder aux fausses interrogations de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques : « *Comment gérer la gourmandise technologique qui s'est emparée pour le meilleur et pour le pire d'une partie de la société face à des avancées susceptibles d'étendre artificiellement des capacités cognitives, de réguler l'humeur mais aussi d'accroître le contrôle économique et social des individus ? Comment définir la frontière entre soin et amélioration, entre homme réparé, et homme augmenté ? Comment les législateurs que nous sommes doivent-ils gérer les dérives possibles tout en sauvegardant la liberté de la recherche ? Comment réguler sans entraver ? »*

⁷ C'est nous qui soulignons.

⁸ *Le Daubé* 3/07/05

⁹ Il s'agit en fait de la loi du 5 mars 2012 relative aux recherches impliquant la personne humaine, adoptée en deuxième lecture par le Sénat le 21 février 2012.

Comment donner l'impression d'œuvrer pour le bien commun quand on obéit aux lois de la compétition mondiale, aux pressions des chercheurs et des laboratoires ? Quand on se réjouit des travaux de l'Institut de la cognition, à l'École normale supérieure, qui contribuent « *au développement en France de secteurs aujourd'hui émergents, comme la neuro-décision et l'analyse empirique de la décision et du comportement stratégique, grâce à l'étude des neurosciences cognitives* » ?

Le pessimisme, ça se traite

À ceux qui penseraient, à la lecture de nos enquêtes sur les neurotechnologies et Clinatec, que nous exagérons, victimes d'une paranoïa qui exigerait quelqu'implant cérébral, nous livrons ce dernier passage du rapport parlementaire :

« Les avancées en neuroimagerie, particulièrement grâce à l'IRM fonctionnelle, font émerger la capacité sans précédent de corréler l'activité du cerveau avec les états psychologiques (de nombreux travaux ont été menés sur le mensonge), les grands traits de la personnalité (incluant l'extraversion, le pessimisme, la capacité à l'empathie, l'obstination, voire les attitudes racistes inconscientes, la prédisposition au crime violent...) et certains désirs (préférences sexuelles ou pour certains objets, exploitées en neuromarketing).

Les travaux visant à améliorer la compréhension du comportement criminel font envisager d'autres interprétations de la notion de responsabilité individuelle qui, dès lors, ne dépendrait pas exclusivement du libre-arbitre. »

On voit que d'énormes progrès sont à espérer dans les domaines de l'éducation, de la justice, de l'adaptation des comportements aux besoins des marchés, vers la « société psycho-civilisée » espérée et décrite par le physiologiste José Delgado, pionnier de la stimulation électrique du cerveau.

Quant à la vérité sur Clinatec, la saura-t-on jamais. Aux dernières nouvelles, la « clinique expérimentale du cerveau » du CEA attendrait la visite de renouvellement de ses autorisations par l'Agence régionale de santé. Autorisations de quoi exactement, assorties de quelles dérogations ?

Le 23 mars 2012, les chercheurs participant à un congrès européen sur les Mems (Micro electro-mechanical systems), à Minatec, étaient invités à visiter le centre. La presse, elle, feint d'ignorer l'incroyable silence qui entoure l'ouverture du nouveau bâtiment. « *Pourtant, nous ont assez rabâché élus et ingénieurs, il n'y a aucun problème, si on n'a rien à se reprocher* ».

Mais pourquoi la presse devrait-elle s'inquiéter quand toutes les jacasses militantes, éthiques et politiques, et tout le « milieu » scientifique et médical préfèrent se taire courageusement.

Pièces et main d'œuvre
Grenoble, le 30 mars 2012

**Retrouvez ce texte et bien d'autres sur
www.piecesetmaindoeuvre.com**